



Régis Pluchet

# Politique et pluralisme Thérapeutique

**“Il est indispensable que les praticiens de médecine traditionnelle chinoise se regroupent...”**

Régis Pluchet, journaliste au journal *Alternative Santé-L'Impatient* et secrétaire général du CODEMA (Collectif pour la Défense et l'Évaluation des Médecines Alternatives) nous instruit sur les dossiers en cours concernant les médecines non conventionnelles.

propos recueillis  
par François Marquer

**François Marquer : Alors que les ostéopathes et les chiropraticiens sont engagés sur la voie de la reconnaissance, comment vois-tu l'évolution des autres professions de médecines non conventionnelles ?**

Régis Pluchet : Je confirme qu'après le vote du Parlement au mois de février 2002, le nouveau gouvernement est en train de préparer les décrets d'application de la loi encadrant ces deux métiers. En ce qui concerne la médecine traditionnelle chinoise en France, il n'est toujours pas question d'officialisation bien que nous ne sachions pas encore ce qu'en pense le nouveau gouvernement. Sous le gouvernement précédent, j'ai rencontré, au printemps 2000, le responsable du dossier de la reconnaissance de l'ostéopathie et de chiropractie (conseiller technique de Bernard Kouchner). Il était très au courant du dossier européen et savait pertinemment que, dans les pays voisins, les ouvertures vers la reconnaissance des médecines non conventionnelles étaient de plus en plus nombreuses. Mais, avait-il précisé, c'est déjà beaucoup d'obtenir la reconnaissance de l'ostéopathie et de la

chiropractie en France et c'est ce dossier qu'il faut faire aboutir avant tout.

**Pour quelles raisons, en dehors des éléments conjoncturels politiques, ce sont ces professions qui ont été reconnues plutôt que d'autres ?**

R. P. : Ce conseiller technique nous a dit, comme l'a déclaré également Bernard Kouchner au moment des votes à l'Assemblée Nationale et au Sénat, que les pressions européennes sur la France en ce qui concerne ce dossier sont fortes, et que la France ne voulait pas rester à la traîne. En effet, depuis quelque temps déjà, des lois concernant ces deux professions sont édictées dans certains pays en Europe, et notamment en Belgique et au Royaume Uni. D'ailleurs, dans ces pays, ces lois ont été pour beaucoup dans l'évolution des esprits car elles organisent fort bien ces professions. En outre les ostéopathes et les chiropracteurs sont les mieux organisés, tant au niveau des formations qu'à celui des structures professionnelles. Ce n'est le cas dans aucune autre profession de médecines

non conventionnelles. Il est indispensable que les praticiens de médecine traditionnelle chinoise se regroupent dans le cadre d'organisations professionnelles autour de formations de haut niveau.

### **Tu as participé aux travaux de différentes commissions européennes. Y as-tu rencontré d'autres professions organisées au niveau européen ?**

Le problème ne se pose pas de la même manière dans chaque pays. Ainsi, aux Pays-Bas et dans les pays nordiques, il y a depuis quelques années des lois permettant le libre exercice des médecines non conventionnelles en général : la seule condition est de ne pas pratiquer certains actes réservés exclusivement à la médecine conventionnelle. Dans ces pays, les professions de médecine non conventionnelle n'ont pas besoin d'être très organisées. Pour reprendre l'exemple des Pays-Bas, je sais qu'il y existe des regroupements d'écoles de médecine chinoise, mais celles-ci sont plutôt divisées et leurs formations de niveaux assez différents. Mais puisqu'ils ont tout de même la possibilité d'exercer, ce n'est pas une urgence pour eux de s'organiser. Le jour où ces pays décideront de définir précisément les statuts de chacune de ces professions, alors ils seront obligés d'en faire autant.

### **Après cette reconnaissance légale de l'ostéopathie et de la chiropractie, as-tu eu vent de réactions négatives de la part de responsables de professions officielles de médecine ?**

Oui. Si l'un des deux syndicats de médecins ostéopathes poursuit le dialogue avec les autres ostéopathes, le second y est totalement opposé. De la même manière, il y a depuis longtemps des médecins acuponcteurs qui aimeraient réserver cette discipline aux titulaires des diplômes de médecine occidentale.

### **Et de la part des autorités médicales, et du Conseil de l'ordre de**

### **médecins en particulier ?**

Aucune, le président de l'Ordre des médecins a lui-même participé aux travaux de la commission.

### **Tu es secrétaire général du CODEMA (Collectif pour la défense et l'évaluation des médecines alternatives), une fédération qui réunit des associations d'usagers et de professionnels. Quelle est la position de ce regroupement dans la situation actuelle ?**

Le CODEMA a pour objectif la reconnaissance des médecines alternatives et l'on souhaite que cette reconnaissance représente une avancée aussi bien pour la santé

## **Des décisions claires ont été prises en faveur du pluralisme thérapeutique.**

publique que pour l'intérêt des patients. Nous n'avons pas pour objectif premier la création de nouvelles professions, mais le libre choix thérapeutique sur la base d'une éthique des médecines alternatives. Nous travaillons avec des professionnels qui ont des standards de formation et une déontologie qui garantissent la sécurité des patients.

### **Et dans le domaine de la prise en charge des soins de médecines non conventionnelles, comment les choses avancent-elles ?**

Au CODEMA, nous sommes favorables au remboursement des médecines alternatives dans la mesure où se soigner avec ces médecines coûte cher aux patients, et ces patients payent par ailleurs des cotisations à la Sécurité Sociale dont ne bénéficient pas les professionnels des médecines alternatives. Dans le cadre de l'ostéopathie et de la chiropractie, on nous a laissé entendre en haut lieu (au Ministère de la Santé)

que la reconnaissance des statuts professionnels n'équivaudrait pas à une prise en charge par la Sécu, et que c'est aux mutuelles d'intervenir. La Sécurité Sociale est dans une logique d'économie et de limitation de dépenses, nous sommes bien convaincus que pour le moment on n'obtiendra rien à court terme dans ce domaine.

### **Et qu'en est-il des mutuelles ?**

Quelques mutuelles remboursent déjà des actes d'ostéopathie et de chiropractie. Ce sont en général des mutuelles professionnelles, ou encore des assurances privées, qui prennent en charge une partie des soins alternatifs. Ces mutuelles et ces assurances s'intéressent beaucoup à ce marché parce qu'aujourd'hui les avancées du gouvernement en la matière sont très limitées.

### **Pour la première fois en France des politiques prennent une décision claire en faveur de pratiques de médecines non conventionnelles. Faut-il y voir le résultat d'une évolution plus profonde ?**

Il est vrai que des décisions claires ont été prises en faveur du pluralisme thérapeutique. Mais il est surtout intéressant de noter qu'elles n'ont pas été prises directement par le Ministre de la Santé mais après un débat à l'Assemblée Nationale et au Sénat. C'est la représentation démocratique qui a fait ce choix et voté dans ce sens aussi bien à gauche qu'à droite, c'est donc une véritable avancée citoyenne.

---

Avec l'aimable autorisation de François Marquer et de l'Institut Chuzhen de médecine chinoise. Article publié dans la Lettre de Chuzhen n° 16 - août 2002.

 [www.generation-tao.com](http://www.generation-tao.com)

Notre carnet d'adresses page 60

- Gtao n° 25 : La médecine chinoise enfin reconnue en France ? P. 59